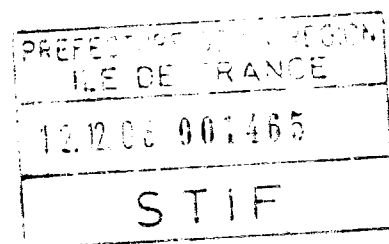


Syndicat des transports d'Ile-de-France



Délibération n°2008/0924

Séance du 10 décembre 2008

**ADAPTATION DE L'OFFRE DE LA LIGNE DE BUS
TRANS VAL DE MARNE (TVM) N°14
« SAINT MAUR CRETEIL RER – CROIX DE BERNY RER »**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le contrat du 21 février 2008 conclu entre le Syndicat des transports d'Ile-de-France et la RATP, notamment son annexe A.2. (Service de référence)
- VU** le dossier technique N° 538 relatif au renforcement de la ligne de bus TVM enregistré par le STIF le 20 octobre 2008 ;
- VU** le rapport n°2008/0924 ;
- VU** l'avis de la commission de l'offre de transport en date du 4 décembre 2008 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le service de référence de la ligne TVM est augmenté à hauteur de 390 939 KT commerciaux, selon un niveau de service défini en annexe jointe.

ARTICLE 2 : En année pleine, la contribution publique s'élève à 1,390 M€ HT2007, se répartissant en ajustement de la contribution C11 à hauteur de 1,234 M€ HT2007 et de la contribution C2 à hauteur de 0,156 M€ HT2007.
Pour l'année 2009, la contribution publique s'élève à 1,351 M€ HT2007 se répartissant en ajustement de la contribution C11 à hauteur de 1,199 M€ HT2007 et de la contribution C2 à hauteur de 0,152 M€ HT2007.

ARTICLE 3 : La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form the name 'Jean-Paul Huchon'.

